LOCATION

BAREME SEINE OUEST

BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)		
1/ HONORAIRES PART LOCATAIRE (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)		
• Hors zones tendues et très tendues	6,67€	8,00€
• Zones tendues	8,33€	10,00€
• Zones très tendues	10,00€	12,00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)	2,50€	3,00€
2/ HONORAIRES PART PROPRIETAIRE (taux calculés sur le loyer <u>annuel</u> hors taxes et hors charges par tranches <u>cumulatives</u>)		
o De O à 1829,00 €	11,89%	14,27%
o De 1 829,01 € à 2 370,00 €	11,40%	13,68%
o De 2 370,01 € à 2 744,00 €	10,80%	12,96%
o De 2 744,01 € à 3 659,00 €	10,29%	12,35%
o De 3 659,01 € à 4 573,00 €	9,72%	11,66%
o Plus de 4 573,00 €	8,16%	9,79%
Facturation minimum	136,67 €	164,00 €
NB : les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au parapgraphe I-1 du présent barème.		
AUTRES BAUX		
1/ LOCATION D'HABITATION NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989		
Honoraires à la charge de chaque partie (bailleur et locataire) tels que définis au :	paragraphe I-2	
2/ BOXES - PARKINGS - GARAGES - CAVES (à la charge de chacune des parties)		
Honoraires de location et de rédaction d'actes	125,00€	150,00€
	120,000	200,000
B/ BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (à la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail)		
y BAON CONTINENCIAON ET I NOT ESSIONNEES (un un charge du preneur et ou du banneur selonnees der banne	10,00%	12,00%
> Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la première période triennale)	10,00%	
	0,50%	0,60%
> Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la première période triennale)		0,60% 500,00 €